

ÉTABLIR LA LIASSE FISCALE FISCALITÉ D'ENTREPRISE

Durée

2 jours

Référence Formation

5-CGF-FEFO

Objectifs

Acquisition ou renforcement des notions fiscales relatives aux entreprises entrant dans le champ des impôts commerciaux

Participants

Collaborateur de service comptabilité et financier ou tout personnel ayant des connaissances juridiques et comptables Les décideurs d'entreprises

Pré-requis

Pas de prérequis spécifiques

Moyens pédagogiques

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation équipée d'un vidéo projecteur, tableau blanc et paperboard ainsi qu'un ordinateur par participant pour les formations informatiques.

Positionnement préalable oral ou écrit sous forme de tests d'évaluation, feuille de présence signée en demi-journée, évaluation des acquis tout au long de la formation.

En fin de stage : QCM, exercices pratiques ou mises en situation professionnelle, questionnaire de satisfaction, attestation de stage, support de cours remis à chaque participant.

Formateur expert dans son domaine d'intervention

Apports théoriques et exercices pratiques du formateur

Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle des participants

Réflexion de groupe et travail d'échanges avec les participants

Pour les formations à distance : Classe virtuelle organisée principalement avec l'outil ZOOM.

Assistance technique et pédagogique : envoi des coordonnées du formateur par mail avant le début de la formation pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours à distance.

PROGRAMME

- Détermination du résultat comptable

Les principes comptables

Les écritures de fin d'exercice

- Du résultat comptable au résultat fiscal

Divergences entre comptabilité et fiscalité

Les réintégrations fiscales

Les déductions fiscales

- Détermination de l'IS

Calcul de l'Impôt Société

Gestion des déficits

Imputation des crédits d'impôts

- Elaboration des états de nature comptable

CAP ÉLAN FORMATION

www.capelanformation.fr - Tél : 04.86.01.20.50

Mail : contact@capelanformation.fr

Organisme enregistré sous le N° 76 34 0908834

[version 2023]

Le bilan (2050 et 2051)
Le compte de résultat (2052 et 2053)
Les immobilisations, les amortissements (2054 et 2055)
Les provisions (2056)
L'état des échéances des créances et des dettes (2057)
Le tableau des écarts de réévaluation (2054 bis)

- Elaboration des états de nature fiscale

La détermination du résultat fiscal (2058A)
La gestion fiscale des déficits et provisions non déductibles (2058B)
Le tableau d'affectation et renseignements divers (2058C)
La détermination, l'affectation et le suivi des plus ou moins-values (2059A et 2059D)

- La déclaration 2065